



## Date d'expulsion en hiver avec 6 enfants

Par **Morgane95**, le **22/06/2009** à **11:19**

Bonjour,

Ma propriétaire vend la maison que j'occupe, j'ai jusqu'au 31 décembre 2009 pour me reloger. A-t-elle le droit de m'expulser avec 6 enfants à charge?  
Merci de me répondre.

Par **Marion2**, le **22/06/2009** à **11:38**

Bonjour,

A quelle date arrive le terme de votre bail ?

Votre propriétaire vous a t'elle fait une proposition d'achat de la maison, comme la loi l'oblige ?

[citation]Le congé pour vente doit intervenir au moins six mois avant la fin du bail et doit comporter une offre de vente, le locataire bénéficiant dans ce cas d'un "droit de préemption" à la mécanique complexe, codifiée par le menu par l'article 15 II de la loi du 6 juillet 1989 :

- l'offre (au "prix et conditions de la vente projetée") est valable pendant les deux premiers mois du délai de préavis ; le locataire qui accepte l'offre dispose, à compter de la date d'envoi de sa réponse au bailleur, d'un délai de deux mois pour la réalisation de l'acte de vente, ou de quatre mois s'il souhaite recourir à un prêt ;

-[/citation]

*Cordialement.*

Par **Morgane95**, le **22/06/2009** à **12:58**

Il n'y a plus de bail, la propriétaire ne l'a pas renouvelé et vend la maison. Nous avons jusqu'au 31 Décembre 2009, elle a effectivement fait une proposition de vente.

Cordialement.